

Image not found or type unknown



ABONNEMENT TRANSPORT COLLECTIF

Par **yette**, le **19/03/2009** à **14:44**

Depuis le 1er janvier 2009, l'employeur participe à 50% des frais de transport, cette prime de transport est-elle à déclarer aux impôts par le salarié?

Y a-t-il une déclaration faite par l'employeur aux impôts.

Y a-t-il un effet rétro-actif pour les mois de janvier et février ?

merci pour votre réponse et bonne journée.